

# Le Service des Fabriques d'église vous informe

---

Pascal Vandevyver



## ► COMPTES DE L'ANNÉE 2014

Les comptes 2014 devaient être rentrés aux administrations communales pour le 25 avril 2015. Les retardataires sont instamment priés de se mettre à jour. Car le nouveau décret Furlan prévoit une procédure de radiation pour les Fabriques qui sont en retard. En cas de besoin, nous restons à votre disposition.

## ► BUDGET 2016

Rappel des diverses redevances et cotisations :

L'Évêché sert uniquement d'intermédiaire pour la SABAM, SIMIM, URADEX. Une facture groupée est envoyée comme chaque année en août/septembre. Vous ne devez plus accepter de facture individuelle de ces organismes.

Les chiffres à prévoir à votre budget 2016 sont :

- à « l'article 50 K » Reprobel, Simim, Uradex : 22,00 €.
- à « l'article 50 H » SABAM : 33,00 €
- à « l'article 40 » Eglise de Tournai : pas de changement par rapport à 2015. Pour 2016, veuillez prévoir à 242,00 €.
- Salaires du personnel des fabriques d'église : prévoir 2% d'augmentation en 2016 car un budget reste un budget.
- à « l'article 50 L » Maintenance informatique : 41,20 € (pas d'augmentation depuis 3 années). Cette redevance vous est facturée directement par la société qui fournit le logiciel de comptabilité des fabriques, elle comprend la mise à disposition du logiciel, le service après-vente et les conseils d'utilisation. N'hésitez pas à les contacter en cas de besoin.

Site de téléchargement du logiciel :

<http://home.euphony.net.be/logiciel-fabrique>

### ► UN CACHET OU DES MANDATS DE PAIEMENT ?

A la demande de nombreux trésoriers, je publie à nouveau les informations données en mai 2012. L'impression de nombreux mandats nécessite une charge de travail importante pour certains, de plus, nous devons préserver la nature en imprimant moins.

De plus le ministre Furlan avait demandé que les copies des mandats soient jointes au compte déposé à l'Évêché. (Ce qui n'a pas été demandé par l'autorité diocésaine).

Les trésoriers ont la possibilité d'utiliser un tampon à la place des mandats de paiement, qu'ils appliqueront directement sur la facture (voir modèle ci-dessous). Le président et le secrétaire signeront directement sur la facture à l'endroit prévu.

Les trésoriers sont libres d'utiliser les mandats de paiement ou le cachet.

<p style="text-align: center;"><b>Mandat de paiement au trésorier</b> <b>De la Fabrique d'église St-Piat</b> <b>à Tournai</b> *** <b>Année budgétaire : .....</b> <b>Article des dépenses : .....</b> <b>Soit le montant facturé de : .....</b> <b>Date du mandat :    /    /</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Le Bureau</b> <b>Le Président                      Le Secrétaire,</b></p>
---

## ► Fabriques d'église

### ► ORGUES À VENDRE

Une congrégation religieuse souhaite vendre son orgue. Pour tout renseignement adressez-vous à : soeuranselme@hotmail.com

Orgue de facture Kerkhoff, début XXème siècle

Buffet chêne, encombrement +- 3m/3m/3m

Console 2 claviers/pédalier séparée du buffet

Composition :

Grand Orgue :

Bourdon 16

Montre 8

Flute Harmonique

Prestant 4

Doublette 2

Trompette 8

Récit : Pédale :

Flûte 8 Soubasse 16

Bourdon 8

Salicional 8

Voix céleste 8

Basson Hautbois 8

Voix humaine 8

La transmission est pneumatique, système Kerkhoff.

Prix envisagé 25.000€ valeur estimée : 220.000€

### ► DÉCLARATION FISCALE DE L'AVANTAGE EN NATURE

Le coefficient d'indexation du revenu cadastral pour le calcul de l'avantage toute nature, logement (presbytères) est de 1,7057 pour les revenus 2014 de l'exercice d'imposition 2015.

voir le site : <http://goo.gl/xhS4RI> pour plus d'informations.